



Commission des sports

3311 - Aide au sport de haut niveau

Aide au forfait de haut niveau et aux Championnats de France (forfaits - résultats et déplacements)

Rapport n° CP/2013/650

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de Haut niveau.

Aide aux forfaits de Haut Niveau

Le Département soutient les associations ayant une équipe de sport collectif évoluant dans les deux plus hautes divisions des championnats avec un forfait unique incluant les déplacements.

Aide aux Championnats de France : forfaits

Le Département soutient les équipes de sport collectif engagées en Championnat de France par le biais d'un forfait calculé en fonction de leur niveau de compétition.

Aide aux Championnats de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Je vous précise que conformément à la délibération du Conseil Général en date du 10 décembre 2012, les montants de l'ensemble des aides forfaitaires sont diminués de 4%.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15273	65-6574-32	200 400,00 €	200 400,00 €	57 600,00 €
15262	65-6574-32	128 600,00 €	128 600,00 €	17 472,00 €
15264	65-6574-32	590 000,00 €	487 630,90 €	85 398,51 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 160 470,51 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 57 600,00 € au titre de l'aide aux forfaits de Haut Niveau ;
- 17 472,00 € au titre de l'aide aux Championnats de France - forfaits ;
- 85 398,51 € au titre de l'aide aux Championnats de France - résultats et déplacements.

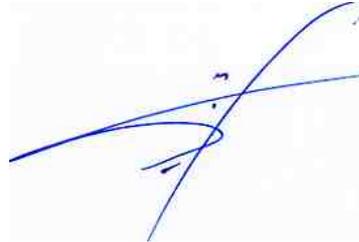
Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :

- l'Achenheim Truchtersheim Handball ;*
- l'Entente Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball ;*
- l'Union Sportive Sarre-Union.*

Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL